

Chanteloup en-Brie

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

n° 149 janvier 2006 - 34^e année

C
A
N
T
L
O
U
P
I



CHANTELOUP-EN-BRIE



Cérémonie des Vœux du Maire aux Chanteloupiens pour 2006

En introduction au discours de Gérard Willaume, Marcel Oulés, adjoint au Maire a détaillé en quelques mots à la nombreuse assemblée le déroulement de la soirée...

« Bonsoir à toutes et à tous et bienvenue en la salle Van-Dongen en cette traditionnelle cérémonie des vœux du Maire aux Chanteloupiens. Fêter une année nouvelle c'est un peu comme fêter une naissance. Tout le monde se réunit en famille ou entre amis.

C'est surtout l'occasion de se souhaiter mutuellement plein de bonnes choses pour l'avenir et d'oublier un peu les moments difficiles que chacun peut malheureusement rencontrer au cours d'une vie.

Votre présence, nombreuse ce soir, à cette manifestation participe à cette idée de rencontre conviviale entre vous Chanteloupiens et nous, vos élus.

C'est l'occasion pour nous, pour le maire à qui je passerai la parole dans quelques instants, de vous présenter en même temps que nos vœux, les principaux projets que, tout au long de l'année, nous souhaitons voir se réaliser pour l'intérêt général et pour le développement harmonieux de notre village.

C'est aussi le moment où nous honorerons certains d'entre-vous en leur remettant les médailles d'honneur du travail.

Enfin, nous terminerons cette cérémonie autour du pot de l'amitié. Ce qui nous permettra de continuer à bavarder de tous les sujets qui vous tiennent à cœur et pour, certains d'entre-vous, qui venez d'arriver à Chanteloup-en-Brie, de faire connaissance ou de mieux nous connaître.

« Qu'il me soit permis ici de remercier en la personne de son représentant, **M. Francis Daussin**, l'immobilière **FREY** qui a offert le champagne qui accompagnera le buffet préparé par **Laetitia Heronneau** de la boulangerie « Le Cœur de Chanteloup ».

Je vous invite aussi à consacrer un peu de votre temps à la découverte de l'exposition expliquant les aménagements futurs de la vallée de la Gondoire qui seront réalisés par notre Communauté d'agglomération et à découvrir également la maquette de l'équipement commercial présentée par l'Immobilier **FREY** qui devrait être la première opération à se réaliser dans la zone d'activité économique de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.

Mais dans l'instant présent, c'est à vous tous, ainsi qu'à vos proches que je tiens à renouveler mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite personnelle et professionnelle pour cette année 2006 ».

Marcel Oulés.
Adjoint au Maire.



**Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,**

C'est toujours pour moi, à la même période, une véritable émotion doublée d'une rude épreuve que représente la cérémonie des Vœux avec, à la clef, le traditionnel discours du Maire. Mais, soyez rassurés, je vais tout de même faire face à la situation...

Alors, pour commencer, simplement, mais très sincèrement, permettez-moi, chers Amis, de vous présenter, au nom de l'équipe municipale, mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité. Ces vœux, je les adresse également, à vos familles, à vos proches et à tous ceux que vous aimez.

Ces vœux, sont destinés aussi à notre village. Pour que notre petite collectivité se porte bien et que son avenir proche se déroule sous les meilleurs auspices.

Avenir, vous avez dit avenir !

En effet, vous avez pu remarquer que, sur votre carton d'invitation, avec la photo de la quasi-totalité de nos enfants scolarisés à Chanteloup, le thème central représentait la jeunesse.

La jeunesse porteuse d'avenir.

Nous croyons et espérons en notre jeunesse et en son avenir.

Nous espérons avec elle :

- que les dégâts causés à notre planète, essentiellement par l'Homme ;
- que la misère dans le Monde et en France ;
- que les conflits guerriers sur les divers continents ;

nous espérons que tous ces fléaux connaîtront, en 2006, un apaisement et surtout déclencheront une véritable prise de conscience planétaire des gens qui sont aux gouvernes, sur le fait que nous ne pourrons pas aller très loin si, nous tous, collectivement, continuons ainsi.

La jeunesse en est consciente.

Nous le savons et nous comptons sur elle pour qu'elle oblige ceux qui se laissent porter et agissent en fonction des places boursières et autres intérêts immédiats, pour qu'ils prennent pleinement conscience des enjeux vitaux pour l'humanité.

Les événements de 2005, tant dans les banlieues, que les catastrophes naturelles et humaines sur les différents secteurs du monde nous interpellent sérieusement pour que la barre du bateau « planète » soit tournée afin d'éviter de nouveaux récifs qui sont devant lui, bien menaçants.

Le sommet de Bruxelles, du 15 décembre dernier, a été, d'une certaine manière, l'illustration des formes d'égoïsme et d'individualisme.

L'Europe, même à 25, qui semble bien patiner depuis le référendum de juin dernier, est pourtant d'une nécessité absolue, à condition que chaque pays qui la compose ait à l'esprit, en permanence, le fait que la solidarité ne soit pas réservée qu'à ceux qui crient le plus fort ou qui président occasionnellement le Conseil européen.

C'est seulement quand nous parviendrons collectivement à pendre en compte, en priorité, que l'intérêt de tous passe avant tout par le regard et l'action solidaire sur l'autre, afin que nous puissions, je l'espère, entrebâiller la porte du bonheur.



Mais ces modestes paroles, peut-être un peu naïves, me direz-vous, dépassent largement le contexte de nos limites communales. Elles ne vous informent pas beaucoup sur ce qui se passe ou sur ce qui va se passer dans notre village.

Et vous avez bien raison.

*
* *

Alors, pour commencer, une note sur nos équipements publics.
 Tout d'abord, les finitions tant techniques, qu'administratives et juridiques de la ferme du Pavillon ne sont toujours pas, à ce jour, totalement achevées.

Nous essayons de démêler, avec notre avocat, une situation juridique qui nous oppose à l'entreprise de gros œuvre et au maître d'œuvre. Je pense, et j'espère, que d'ici au mois de mars une issue convenable à cet imbroglio technico-juridique sera trouvée dans l'intérêt de chacun.

Croyez-bien que, cette affaire, qui est pour moi une première depuis vingt-neuf ans, nous a préoccupé et nous y consacrons beaucoup d'énergie pour y faire face.

Espoir ! Alors, espérons que tout se termine correctement et prochainement.

Dans cette ferme, qui accueille depuis septembre dernier les utilisateurs, mis à part ce malheureux dossier, nous envisageons, dans le cadre de la préparation du budget 2006, de réaliser des travaux d'amélioration et de confort, particulièrement pour nos jeunes enfants et leurs animateurs. Nous vous en informerons plus en détail, dans notre bulletin municipal, quand les décisions et les arbitrages auront été pris.

*
* *

Pour le proche avenir, nous menons les études de la future école maternelle et d'une halte-garderie municipale. Ce n'est pas simple. Mais nous avons espoir, là encore, d'aboutir à un projet de bonne qualité dans le sens large du terme sans crever les plafonds financiers. Lorsque nous serons plus avancés sur ce dossier, là aussi, nous vous en ferons une présentation exhaustive dans le « Cantu lupi ».

Cette école, cette halte-garderie, la réhabilitation du groupe scolaire existant, l'agrandissement du centre de loisirs ainsi que – pour un peu plus tard – l'agrandissement de la mairie et la construction d'un véritable centre technique, s'inscrivent dans le schéma global de développement de notre petite ville.

Oui, vous le savez, Chanteloup va connaître, dans les toutes prochaines années un développement nouveau le long de la route de Provins, qui sera, elle, élargie à 2 fois 2 voies, de Chanteloup à Serris. Ce développement se fera dans le cadre de la Z.A.C du Chêne-Saint-Fiacre. Vous le savez aussi, la population globale de notre village atteindra, dans les 10 ou 15 ans à venir, un seuil maximal de 3 500 habitants !

Simple échelle de comparaison des valeurs : Montévrain 15 000 habitants, Bussy-Saint-Georges 25 à 30 000 habitants. A chacun d'apprécier...

A ce sujet, et à l'occasion d'une halte dans sa maison natale de Jarnac, François Mitterrand a dit :

« Je crois qu'il existe peu d'endroits comme celui-ci où les choses durent, tandis que tout autour, le monde se transforme si vite. »

Je crois aussi que c'est un peu ce qui se passe chez nous.

Nous le réaffirmons : nous ne courons pas après la construction de nouveaux logements.

Mais les données de l'État, de la région et les données locales et géographiques ont fait que Chanteloup accueillera de nouveaux Chanteloupiens. Chacun de nous en est parfaitement conscient.

Il ne faut pas s'en effrayer pour autant. Oui, les choses changent. Oui, les choses évoluent. Et de ce fait, nous devons évoluer aussi.

Cette croissance, pour se faire, nous la voulons souple et adaptée à nos besoins et à nos ressources.

Quand l'urbanisation n'est pas démesurée et galopante, on peut en attendre légitimement des retombées positives.

L'exemple de l'urbanisation réussie qui s'est faite dans notre village durant ces 25 années écoulées en est une preuve palpable. Chacun peut, en toute objectivité, constater la qualité du résultat : équipements, réseaux, services, cadre de vie, architecture, urbanisme, commerces, etc. Enfin, tout qui se fait de bien dans le cadre d'une croissance maîtrisée.

Je parlais de commerces de proximité à l'instant. Je suis heureux de vous informer que trois locaux commerciaux nouveaux vont prochainement voir le jour, dans le cadre de la réalisation d'un petit immeuble de treize appartements par la société BATIMO, face à la boulangerie, le long du parking public.



Eh bien, je vous l'assure, c'est ce qui va se passer encore durant les années à venir. Je veux parler d'un développement raisonné, raisonnable et contrôlé.

Alors, quand on parle de développement, il ne faut pas entendre que construction de maisons ou appartements nouveaux. Il faut y entendre également que tous les ingrédients devront être au rendez-vous pour réussir, maintenir, voire améliorer encore les équilibres. Tous les équilibres.

A savoir :

- l'emploi
- les finances
- les équipements publics
- le cadre de vie
- le social
- les services
- et bien d'autres encore.

Nous n'oublierons pas de faire de la place au logement locatif aidé.

Chanteloup devra s'affranchir des 20% de logements sociaux tels que la loi l'impose, et surtout pour répondre à la demande locale et plus particulièrement à celle de nos jeunes qui veulent rester dans leur village.

C'est ce à quoi nous travaillons depuis déjà plusieurs années avec nos partenaires traditionnels :

- les services de l'État
- l'EPAMarne
- la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire
- le Département
- et la Région.

En matière d'habitat, je crois que l'on peut dire que si, hier, le ministère de l'Équipement obligeait l'Établissement public de Marne-la-Vallée à des rendements forcés, voire forcenés, de construction de logements, aujourd'hui, il s'est rendu compte que s'il ne voulait pas subir des retours de bâtons tels que nous les avons vus dernièrement dans les banlieues, qu'il fallait écouter les élus locaux et travailler avec eux.

Nous en sommes donc là en ce moment. Nous travaillons en effet sur ces projets d'équipements publics parallèlement au démarrage de 84 logements environ dans la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.

Vous avez pu voir déjà, à la sortie du village, les engins de terrassement travailler dans le cadre de pré-fouilles archéologiques qui précèdent les travaux de voirie et de réseaux pour, ensuite, laisser la place aux constructions.

*
* *

Je vous parlais à l'instant du projet des futures écoles et des équilibres à atteindre.

Par ailleurs, vous avez pu lire, ici ou là, ou entendu parler du projet d'installation d'un centre commercial sur Chanteloup et Montévrain.

Ce premier projet s'inscrit donc totalement dans l'évolution équilibrée de notre commune.

Si les élus et l'EPAMarne ont bien compris l'intérêt pour tous de voir s'implanter cet équipement commercial important, les représentants de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, des Consommateurs ont bien pris conscience, eux aussi, de l'enjeu local en votant favorablement pour ce projet lors de la Commission Départementale pour le Développement Économique et Commercial du 9 décembre dernier.

Par six voix pour, une voix contre et une abstention, cette commission, sous la présidence du Préfet de Seine-et-Marne, a accepté la création de cet équipement commercial, tout en le soutenant.

Je crois, sincèrement, que, devant les quelques esprits chagrins, une large majorité de ceux qui sont au cœur du développement économique de notre secteur a bien compris qu'il n'y avait pas photo, comme on dit.

Alors, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de féliciter le groupe Immobilière FREY et son représentant, Francis DAUSSIN, parmi nous ce soir, que je salue. Je suis persuadé que cet investisseur qui ose se lancer dans nos champs vierges va planter la première pierre du développement favorisant, dans la foulée, l'arrivée de nouvelles entreprises sur notre territoire et contribuer ainsi à optimiser les équilibres dont j'évoquais à l'instant l'absolue nécessité.

Nous savions aussi, que ce projet d'envergure faisait, dès son annonce, de l'ombre à son grand voisin : le Val d'Europe.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Au dernier moment, la tentation hégémonique de sa tutelle américaine s'est rangée du côté du bon sens et de la logique commerciale.

Rien ne l'autorisait à tenter de freiner ce projet. Aucune concurrence réelle ne pouvait l'effrayer, de même qu'aucune concurrence véritable ne pourra s'exercer sur le commerce de ville et le commerce de proximité.

Il s'agit bien là de nouveaux concepts de commerces de moyenne dimension, tant sur le plan architectural que sur les thèmes et enseignements proposés.

Tout à l'heure, pendant l'apéritif, M. DAUSSIN pourra, si vous le souhaitez, vous présenter plus en détail la maquette de ce projet de grande qualité qui se trouve au centre de cette salle.

En matière d'équilibre, il n'y a pas que l'aspect mercantile qui doit primer dans cette affaire, même si on ne peut l'occulter.

Il y a aussi le cadre de vie.

*
* *

Eh bien, parallèlement et à peu près dans le même temps, notre Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire avec notre soutien actif va mettre en œuvre, d'ici à 2008, l'aménagement de la vallée de la Gondoire.

Vous pouvez voir également l'exposition du projet, au fond de cette salle. Projet qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique préalable.

Ce premier aménagement optimisera notre environnement et notre standard de vie.

Il se poursuivra tout au long du temps afin que, de la base de loisirs de Jablines à la forêt de Ferrières, en passant par les bords de Marne, le bois de Chigny et le bassin de la Jonchère, nous puissions profiter de notre secteur de la meilleure manière qui soit.

Cet aménagement environnemental sera la réplique de ce qui a été réalisé ces dernières années dans la vallée de la Brosse, plus à l'Ouest, du côté de Rentilly.

Pour ceux d'entre vous qui connaissez, vous appréciez déjà les ballades dans ce site merveilleux. Petit à petit, nous mettrons notre environnement immédiat et de grande qualité à la portée de tous nos concitoyens.

*
* *

Mesdames et messieurs, vous avez bien compris qu'au travers du thème choisi de ce soir pour ces vœux : avenir, espoir, unité, sont pour nous des données fondamentales et une manière de faire. Pour une manière d'être. Pour que notre village, soit toujours un village où il fait bon vivre.

Je m'aperçois ici que je suis déjà trop long dans mon discours. Et si je ne veux pas subir les foudres de mes collègues, je ne dois pas m'étendre davantage au risque que l'on me compare au Président Castro pour ses discours fleuves.

Alors que je pourrais encore parler de tout ce qui se fait, et de tout ce qui se fera.

Des grandes choses, des petites choses. Malgré le quotidien de plus en plus complexe et malgré les contraintes croissantes ; les nouveaux transferts de charges qui nous sont unilatéralement imposés ; malgré les exigences de nos concitoyens, souvent légitimes ; malgré les quelques courriers électroniques autoritaires, enfin tout ce qui fait le lot de l' élu et du fonctionnaire d'aujourd'hui.

Quant à l' élu, lui, il ne doit jamais se plaindre, puisqu'il a sollicité et accepté cette mission de prévoir et de gérer, il doit aussi en accepter les contraintes.

Mais, je vous rassure, l' élu reçoit tout de même de temps en temps des encouragements et même, si vous voulez tout savoir, quelques félicitations et remerciements.

Puisque je vous parle de remerciements, je tiens à vous dire que tout ce qui se fait – parfois –

souvent – dans l'ombre est l'œuvre de nombreuses personnes, qu'elles soient élues, qu'elles soient fonctionnaires, qu'elles soient bénévoles. Toutes ces personnes militent, je vous l'assure, dans l'intérêt commun et pour le bien-être de tous.

Alors, puisqu'il faut finir de bavarder, permettez-moi tout de même de remercier, cette année encore, ces personnes qui ne comptent pas leur temps et leur enthousiasme.

Merci à elles, merci à vous tous.

Vivons ensemble l'espoir !
Vivons ensemble la cohésion !
Vive Chanteloup-en-Brie, sa jeunesse
et son avenir !

et bonne Année à Tous !

Gérard Willaume.

DROIT DE RÉPONSE

AFFAIRE D'ÉTAT OU COUP D'ÉTAT A CHANTELOUP-EN-BRIE ?

M^{me} Chantal Brunel, notre députée, a adressé un courrier aux citoyens de Chanteloup et à la presse locale, en se plaignant de ne pas avoir été invitée à la cérémonie des Vœux de notre commune.

Ce n'est ni par manque aux traditions républicaines ni à un parti pris politicien et encore moins par manque de courtoisie vis-à-vis d'une femme députée que M^{me} Chantal Brunel, malgré tout le respect que je dois à sa fonction, n'a pas été conviée à cette cérémonie locale.

Comme je lui ai indiqué au téléphone, c'est tout simplement une volonté exprimée par le conseil municipal, depuis plusieurs années, de n'inviter aucune personnalité extérieure à Chanteloup et ce, pour les raisons suivantes :

1. Oui, l'organisation des vœux à la population coûte cher, d'autant que pour être à la « hauteur » de ce qui se fait de plus en plus ailleurs, les personnalités extérieures sont de plus en plus nombreuses au détriment des habitants. Ce qui réduit le contact entre les élus et leurs propres administrés.
2. Nous préférons, en effet, privilégier cette rencontre annuelle avec les Chanteloupiens et ainsi favoriser les échanges directs.
3. M^{me} Brunel n'a pas été invitée, certes, mais il en est de même pour les nombreux élus et représentants des administrations du secteur.
4. En revanche, nous nous sommes interdits d'assister aux vœux de tous les Maires et personnalités des environs, exceptés ceux de l'EPAMarne et de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire. Nous avons bien d'autres occasions pour rencontrer les élus et les administrations locales, par exemple : le Congrès des maires, les Amicales des maires, les Syndicats intercommunaux, la Communauté d'agglomération, les Commissions diverses, etc.

Si M^{me} Brunel regrette de ne pas avoir été invitée à Chanteloup, tout comme les autres personnalités locales, c'est effectivement aussi pour éviter cette débauche de petits fours, de champagnes et de ce tralala fort coûteux.

Alors, nous nous interrogeons sur sa démarche publique et médiatique sur le fond de son pseudo courroux, car il ne nous semble pas que sa présence assidue à ces nombreuses festivités ne soit consacrée qu'à s'enquérir du destin de nos communes et de leurs habitants...

Gérard Willaume.



AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du samedi 3 décembre 2005

Après appel nominatif, M. le maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

1. Approbation des comptes-rendus des 21 juillet et 15 octobre 2005

Les élus ayant pris connaissance des comptes-rendus des conseils municipaux sus-visés, les élus décident de les approuver et de les signer, sachant que M^{me} Chevalier avait demandé la veille, à la collaboratrice de cabinet, d'apporter quelques rectifications et que les élus en ont été informés.

2. Fixation et vote des tarifs communaux 2006

Le conseil fixe, à la majorité moins une voix contre, les tarifs périscolaires avec une augmentation progressive de 4 % suivant les barèmes ci-dessous et, à l'unanimité, les tarifs de restauration pour 2006, avec une augmentation progressive de 2,20 % suivant les barèmes ci-dessous :

1 enfant fiscalement à charge

Ressources mensuelles		Mercredi sans repas	Mercredi avec repas	Matin et soir	Matin ou soir		Restauration
Inférieures à 1 067 €	A	4,10	6,10	2,50	1,25		I 2,00
1 068 à 1 525 €	B	5,65	8,33	2,91	1,46	J	2,42
1 526 à 1 982 €	C	6,97	10,50	3,61	1,81	K	2,70
1 983 à 2 434 €	D	8,25	12,40	3,95	1,98	L	2,90
2 435 à 2 897 €	E	9,70	14,45	4,47	2,24	M	3,30
Supérieures à 2 898 €	F	11,00	16,45	4,80	2,40	N	3,51

2 enfants fiscalement à charge

Ressources mensuelles		Mercredi sans repas	Mercredi avec repas	Matin et soir	Matin ou soir		Restauration
Inférieures à 1 067 €	A	3,45	5,10	2,20	1,05		I 1,70
1 068 à 1 525 €	B	4,97	7,30	2,80	1,40	J	2,27
1 526 à 1 982 €	C	6,30	9,25	3,15	1,58	K	2,55
1 983 à 2 434 €	D	7,75	11,35	3,63	1,82	L	2,85
2 435 à 2 897 €	E	9,15	13,50	4,05	2,03	M	3,16
Supérieures à 2 897 €	F	10,70	15,50	4,50	2,25	N	3,41

3 enfants et plus fiscalement à charge ou 2 enfants inscrits

Ressources mensuelles		Mercredi sans repas	Mercredi avec repas	Matin et soir	Matin ou soir		Restauration
Inférieures à 1 067 €	A	2,50	3,80	1,90	0,95		I 1,20
1 068 à 1 525 €	B	4,00	5,80	2,39	1,20	J	2,00
1 526 à 1 982 €	C	5,30	7,77	2,88	1,44	K	2,40
1 983 à 2 434 €	D	6,50	9,85	3,25	1,63	L	2,71
2 435 à 2 897 €	E	7,75	11,45	3,69	1,85	M	3,02
Supérieures à 2 897 €	F	9,05	13,70	4,09	2,05	N	3,36
Extérieurs (tarif unique)		11,93	17,89	5,10	2,55		4,69

Le conseil fixe, à l'unanimité, les tarifs divers suivants :

Objets	Tarif en euros	Tarifs stages	
Salle des fêtes :		enfants de Chanteloup	36,00
Extérieurs été	650,00	enfants hors Chanteloup	42,00
Extérieurs hiver	720,00		
Habitants de Chanteloup été	280,00	Boissons	
Habitants de Chanteloup hiver	310,00	1/2 bouteille eau minérale	1,00
		verre de jus d'orange	1,00
		canette de sodas divers	1,00
		canette de cola divers	1,50
Cimetière :		canette de bière	2,00
15 ans (concession et columbarium)	130,00	café, thé	0,50
30 ans (concession et columbarium)	195,00	champagne : la coupe	3,00
50 ans	325,00	champagne : la bouteille	16,00
99 ans	1 900,00	Expos diverses	
		coût pour les exposants	31,00
		vente de programme	1,00
Taxe appareils de jeux : inchangée	42,00	Manifestations diverses : concerts, spectacles, théâtre	
Taxe locale d'équipement :	4 %	entrée - petit concert	3,00
		entrée - manifestation diverse	6,00
Droit de place : (le mètre linéaire) (le mètre carré)	2,50 0,20	Location de tables	8,00
Locations diverses :			
vaisselle : le couvert	1,00		
table	1,50		
chaise	0,80		
Divers :			
photocopie A4 recto	0,30		
photocopie A4 recto/verso	0,50		
photocopie A3 recto	0,50		
photocopie A3 recto/verso	0,70		
fax : la feuille	0,80		



3. Fixation et vote des taux d'imposition 2006

Le conseil fixe, à l'unanimité, à 3 % du total des taxes perçues en 2005, soit une augmentation des recettes de 18 222 €.

4. Approbation de la convention entre la commune et l'association de la Petite Enfance

M. le maire approuve, à l'unanimité, le projet de convention entre la commune et l'association de la Petite Enfance sous réserve d'une vérification de l'article 7, par rapport aux statuts de l'association.

5. Approbation du contrat d'assurance pour le personnel communal

Le conseil approuve, à l'unanimité, la proposition d'assurance établie par la S.M.A.C.L. « Aléazur » et autorise M. le maire à signer ledit contrat dont les cotisations s'élèvent, pour les agents affiliés à :

- la CNRACL, à 5,82 % de la masse salariale des personnels affiliés à la CNRACL ;
- l'IRCANTEC, à 1,63 % de la masse salariale des personnels affiliés à l'IRCANTEC ;
- pour ces deux catégories de personnel, il conviendra d'ajouter un droit d'adhésion de 30 €, appelé exclusivement la première année ainsi qu'un fonds de solidarité de 22 €, appelé à chaque exercice.

6. Organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique au titre de l'année 2006

Le conseil adopte, à la majorité moins une abstention, après consultation des employés communaux, la disposi-

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

tion prévoyant que la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, la disposition suivante :

- sept heures travaillées, soit continues, soit fractionnées, en jours ou en heures,

sachant que la majorité du personnel communal est liée au fonctionnement des enseignants de l'Éducation nationale, eux-mêmes, contraints par le décret qui sera pris prochainement par le Ministre.

7. Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire :

7.1 Approbation du rapport de la Commission locale des transferts de charges (C.L.E.T.C.)

Le conseil approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission locale des transferts de charges « assainissement », voté lors de la réunion de la C.L.E.T.C., du 12 octobre 2005.

7.2 Approbation du rapport portant sur l'intérêt communautaire en matière de « création ou aménagement en entretien voirie d'intérêt communautaire »

Le conseil approuve, à l'unanimité, ledit rapport voté par le Conseil communautaire du 14 novembre 2005.

8. Institution de principe de la P.V.R sur le territoire communal

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas instituer le principe de Participation pour Voiries et Réseaux sur le territoire communal.

9. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat intercommunal des centres de pédagogie et de réadaptation pour les handicapés

Le conseil adopte, à l'unanimité, le projet de modification des statuts tels que présentés concernant le changement de siège social dudit Syndicat intercommunal au « Domaine la Grange-au-Bois », 24 bis, avenue Raymond-Poincaré, 77400 Lagny-sur-Marne.

10. Approbation du règlement d'utilisation des locaux de la ferme du Pavillon

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de règlement intérieur de l'Espace du Temps Libre.

11. Approbation de la Convention avec la Ferme de la petite Loge

Le conseil approuve, à la majorité moins une abstention, la convention présentée par la Ferme de la Petite Loge qui s'engage à réserver douze places (10 enfants + 2 animateurs), du lundi 10 avril au vendredi 14 avril 2006, soit 5 jours, pour accueillir des enfants du Centre de loisirs de Chanteloup-en-Brie, pour un montant de 185 € pour le séjour et par personne.

12. Questions diverses :

▪ Construction d'une nouvelle école maternelle

M. le maire fait part au conseil qu'il a du retirer, au dernier moment, de l'ordre du jour, le point concernant le pré-programme, la fiche financière et les cibles H.Q.E. de la

future école maternelle considérant que les dossiers n'étaient pas parvenus à temps en mairie.

Vu l'urgence, ces points seront examinés lors d'un prochain conseil spécifique avant la fin de l'année.

Durant les échanges entre les élus, le conseil a réitéré, à l'unanimité, sa volonté de voir l'école maternelle implantée dans le périmètre de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre et de voir réhabiliter, en école élémentaire, le groupe scolaire actuel.

Il a rappelé les principaux avantages que cette solution offrait. Les deux principaux étant, d'une part, la définition d'une carte de périmètre scolaire unique interdisant tout transfert d'élèves d'un groupe scolaire mixte à l'autre et, d'autre part, le fait que tous les enfants de la commune seront à même de fréquenter les deux établissements, favorisant ainsi les échanges et les relations entre les élèves ainsi qu'entre leurs parents. La volonté forte de la municipalité étant de conserver l'unité du village et non pas de créer deux « Chanteloup » : l'ancien et le nouveau.

L'inconvénient principal étant pour les fratreries où les parents devront, en cas d'élèves en « maternelle » et en « élémentaire », se rendre d'un établissement scolaire à l'autre. Afin de pallier cet inconvénient, il est prévu d'adopter des horaires décalés de 10 à 15 minutes afin de permettre aux parents d'accompagner leurs enfants dans les meilleures conditions possibles.



13 Informations diverses :

▪ Situation A.M.T.

M. le maire rappelle que la commune rencontre d'énormes difficultés avec la société A.M.T., principal intervenant dans la réhabilitation de la ferme du Pavillon, dues à un mauvais suivi du chantier de la part du maître d'œuvre et de l'économiste.

Une réunion de conciliation est prévue prochainement avec toutes les parties concernées. M. le maire espère qu'elle aboutira favorablement afin d'éviter une procédure judiciaire.

▪ Demandes d'adhésion des communes de Montevrain et de Chalifert à la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire

M. le maire informe le conseil que les communes de Mon-

tévrain et de Chalifert demandent leur adhésion à la C.A.M.G.

Il indique que l'adhésion de Chalifert ne pose pas de problème particulier et qu'elle pourrait être effective à compter du 1^{er} janvier 2007, il n'en est pas de même pour la commune de Montévrain.

En effet, compte-tenu de la situation financière de cette commune et de la demande des élus sur la prise en charge par la C.A.M.G. des équipements publics, beaucoup de questions sont soulevées pour lesquelles il conviendra d'étudier attentivement ces dossiers avant d'accepter son adhésion.

▪ **C.D.E.C. Centre commercial**

M. le maire informe le conseil que le projet du centre commercial de l'Immobilière FREY sera présenté à la réunion de la Commission Départementale d'Équipement Commercial qui se tiendra le 9 décembre 2005 prochain pour la création d'un ensemble commercial de trente et un magasins (dont cinq de moins de 300 m²) spécialisés en équipement de la maison, équipement de la personne, sport, loisirs-culture, jeux-jouets, puériculture, pour une surface de vente totale de 27 549 m², situé en majeure partie sur la commune de Chanteloup-en-Brie (17 557 m² - Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre) et sur celle de Montévrain (9 992 m² Z.A.C. du Clos Rose).

▪ **VŒUX A LA POPULATION**

M. le maire indique que les vœux à la population auront lieu le samedi 7 janvier à 18 h 30.



Réunion du vendredi 16 décembre 2005

Après appel nominatif, M. le maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

M. le maire demande au conseil de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- **Rapport des marchés passés par « procédure adaptée » : exercice 2005**
- **Modification du tableau des emplois du personnel communal**
- **Création d'un poste de vacataire**

Le conseil donne son accord pour rajouter ces points à l'ordre du jour.

1. **Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre : école maternelle et halte-garderie : Examen et approbation :**

1.1. **Pré- programme :**

Le conseil approuve, à la majorité moins une voix, le pré-programme définissant les besoins par fonction, le schéma fonctionnel, le tableau des surfaces théoriques, la faisabilité et l'estimation financière concernant le projet de construction d'une école maternelle et d'une halte-garderie.

La parcelle concernée est de 5976 m². La S.H.O.N. théorique estimée pour la construction de l'équipement (hors espaces extérieurs) est de 2678 m².

1.2. **Fiche financière études.**

Le conseil entérine, à l'unanimité, la fiche financière études présentée par l'Établissement public de Marne-la-Vallée, pour un montant H.T. de 827 473,22 €.

1.3 **Examen des cibles H.Q.E.**

Le conseil décide, à l'unanimité moins une voix, de poursuivre l'étude présentée des cibles prioritaires selon les niveaux d'exigence :

(Voir tableau page suivante)

2. **Questions diverses :**

2.1 **Rapport des marchés par « procédure adaptée » : exercice 2005**

Le conseil prend acte des marchés publics passés suivant la « procédure adaptée », au cours de l'exercice 2005, conformément au nouveau Code des marchés publics.

2.2 **Modification du tableau des emplois du personnel communal**

Le conseil prend acte du tableau de modification de l'état des emplois du personnel (agents titulaires) suite au décret n° 2005-1346 du 28 octobre 2005 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

2.3 **Création d'un poste de vacataire**

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste de vacataire supplémentaire pour répondre aux besoins de remplacement de personnel en congés de maladie ou en formation.

3. **Informations diverses :**

3.1 M. le maire informe qu'une enquête publique concernant les communes de Bussy-Saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes portant sur l'utilité publique du projet de réhabilitation et valorisation de la vallée de la Gondoire, se tiendra du 9 janvier au 10 février 2006 inclus.

3.2 M. le maire invite les élus à visiter le site Internet de Chanteloup-en-Brie en cours d'actualisation.

LE MAIRE.

	Niveau d'exigence		Exemples de dispositions applicables
	Base	Approfondi	
Cible 01 : Relation harmonieuse avec l'environnement immédiat	X		Une attention particulière sera portée à la conception des espaces extérieurs, l'organisation du plan masse, la desserte, la conception bioclimatique
Cible 02 : Choix intégrés des procédés et produits de construction		X	Filière Bois Utilisation de matériaux à faible énergie grise et possédant un label environnemental
Cible 03 : Chantier à faibles nuisances		X	Tri sur chantier (au moins 3 bennes) et Charte de chantier Incidence financière < 2% du coût de travaux
Cible 04 : Gestion de l'énergie		X	Isolation performante, mise en place d'énergie renouvelables, équipements performants, besoins de chauffage environ 50 KWh/m ² .an (30% d'économie), éclairage et ventilation performante
Cible 05 : Gestion de l'eau		X	Appareils économes (chasses double débit, mitigeurs, robinetteries performantes, ...), Récupération des EP pour arrosage, nettoyage, voire sanitaires,
Cible 06 : Gestion des déchets d'activités	X		Respect de la réglementation concernant le dimensionnement des locaux à déchets et ergonomie des circuits
Cible 07 : Entretien et maintenance		X	Comptages et sous-comptages, flexibilité des espaces, accessibilité travaillée, choix de matériaux durables, information des usagers, ...
Cible 08 : Confort hygrothermique		X	Traitement des parois, travail sur l'inertie, protections solaires, traitement des ponts thermiques, ventilation double-flux, rafraîchissement passif, température à ne pas dépasser en été = 27 °C, ...
Cible 09 : Confort acoustique	X		Respect de la réglementation en vigueur (Arrêté du 25 avril 2003) Attention particulière portée aux grands espaces : restauration, salle de motricité, ...
Cible 10 : Confort visuel		X	Optimisation de l'éclairage naturel Travail sur la conception des locaux, Optiques performants et bon niveau d'éclairage artificiel
Cible 11 : Confort olfactif	X		Respect de la réglementation
Cible 12 : Conditions sanitaires	X		Respect de la réglementation
Cible 13 : Qualité de l'air	X		Respect de la réglementation
Cible 14 : Qualité de l'eau	X		Respect de la réglementation

DES CHANTELOUPIENS A L'HONNEUR

Médailleurs du travail - Promotion 2005



- Médaille d'honneur du travail, en **ARGENT** (20 ans) :
 - M^{me} Mascimina CHAILLOU ;
 - M. Didier CHAILLOU ;
 - M. Thierry AUBERT.

- Médaille d'honneur du travail, en **VERMEIL** (30 ans) :
 - M^{me} Monique BALLESTER ;
 - M^{me} Sylviane GRAFFEUIL ;
 - M. Daniel PARCHAP.

- Médaille d'honneur du Travail, en **OR** (35 ans) :
 - M^{me} Sylvie GAY ;
 - M. Serge BREGI ;
 - M. Daniel VARET.

- Médaille d'honneur du travail, **GRAND OR** (40 ans) :
 - M. Jean-Bernard DELANOË ;
 - M. Patrick RAMADIER ;
 - M. Daniel VARET.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations, tout en déplorant l'absence d'une grande partie d'entre eux. Les présents sont chaleureusement remerciés.



Un mot de JEAN CALVET
DÉLÉGUÉ DU PRÉSIDENT
CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON
DE THORIGNY-SUR-MARNE

Monsieur le Maire,

J'ai conduit, en début de ce mois, un convoi solidarité en Bucovine, dans le Nord de la Roumanie.

L'action principale de celui-ci était l'acheminement de matériel scolaire.

A cette occasion, nous avons distribué, aux élèves des écoles de Marginéa, Radauti et Voievodiasa le matériel récolté à Chanteloup en Brié en juin 2005 lors de la représentation du Groupe folklorique Ciobanasul (le petit berger) pour l'école « Le Loupiot ».

Ce dernier a été fort apprécié. Aussi, les enfants, les enseignants et les élus roumains m'ont chargé de vous transmettre leurs plus vifs remerciements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Calvet

THEATRE
Service Communal de la Culture

Pièce de : Kevin SARDET

Avec :
Alain FEDIX
Bernadette CHAVASSIEUX
Carmille JIGUET
Christine DENOUN
Kevin SARDET
Odile MAROIS
Pascal VOLLAND

BLANCHE-NEIGE...
ou presque !

Mise en scène : Jessie LAMBOTTE

1ere partie :
MATCH D'IMPRO

samedi 28 janvier 2006 19h30 CHANTELOUP

Le site Internet du réseau Pep's

Pour préparer vos déplacements, consultez le site www.buspeps.fr. Il vous renseignera sur les lignes, les horaires, les temps de passage des prochains bus, la desserte et l'info sur le trafic (perturbations, travaux, etc.). Et toujours le bureau d'information situé dans la gare routière près de la gare de Lagny - Thorigny Tél. : 01.60.07.94.70

MARNE et GONDOIRE
communauté d'agglomération

RETROUVEZ LES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES BUREAUX
ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES SUR LE SITE DE MARNE-ET-GONDOIRE

<http://www.marneetgondaire.fr>

Salon du livre - les 19 et 20 novembre 2005



Dans une ambiance chaleureuse d'amateurs de livres pour enfants avec un fonds de BD, science-fiction et d'une littérature pour adultes avec de vieux bouquins et les dernières parutions, des libraires venus de Lognes et Paris, des bouquinistes de la région animaient leur stand avec un grand enthousiasme.



Sabine Richard, quant à elle, pendant plus de deux heures contées en captant l'attention des enfants à partir de 3 ans. Les histoires étaient drôles, merveilleuses et, quelques fois, faisant frémir les Loupiots quand le loup intervenait.

Anne-Sophie Servantie animait un atelier de dessin et un travail à l'encre de Chine. Les petits et les grands ont pu dévoiler tout un imaginaire autour du futur.



La Bibliothèque de Collégien a été sollicitée pour ce salon. Elle a réalisé une exposition présentant l'aspect visionnaire de Jules Verne à travers certaines de ses œuvres comme « 20 000 lieux sous les mers », « De la Terre à la Lune », « L'île mystérieuse » ou encore « Paris au XX^e siècle ». Le public qui n'a pas vu cette exposition peut encore la découvrir dans la coursive de la Courée à Collégien et à la bibliothèque, une sélection d'ouvrages est présentée.

Je tiens à remercier très chaleureusement **Anne Mounic** pour son intervention sur la lecture poétique. Elle a exposé de manière concise sa vision sur la poésie en l'illustrant par ses propres poèmes.

Cette manifestation d'une grande qualité grâce aux intervenants doit perdurer, s'accroître, en espérant qu'elle génèrera un engouement encore plus fort de la part des Chanteloupiens.

Cécile Benattar.



Ces articles sont aussi consultables avec des photos couleurs sur le site internet de la mairie : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr.

Marché de Noël - les 10 et 11 décembre 2005



Le marché de Noël des 10 et 11 décembre s'est déroulé dans une ambiance joyeuse en particulier grâce à la forte participation de l'école élémentaire. En effet, les enfants présentaient et vendaient sur un grand stand leurs propres réalisations dans l'objectif de faire un voyage car nos « Loupiots veulent voir du pays ».



De nombreux exposants de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes, Carnetin, Thorigny-sur-Marne, ont garni eux aussi des beaux stands de guirlandes de fleurs et de papillons ou de peinture sur bois ou métaux.

Un beau marché de Noël qui a ravi les Chanteloupiens venus nombreux.



Le concert dans l'église.



Le samedi 10 décembre, les professeurs et élèves de l'école de musique de Chanteloup-en-Brie nous ont offert un petit concert d'une heure devant un public conquis.

Les jeunes élèves de **Jean-Brice**, en formation musicale, ont ouvert le concert, le trac à la gorge, sur des chansons connues, reprises en chœur par les spectateurs. Nous avons pu écouter avec délice certains élèves de **Marina** et en particulier la belle prestation de **Ludovic Denoun** que nous félicitons.

Et pour clore cet intermède musical, les belles voix de **Christiane Grosso** et **Roselyne Bourely** qui ont mis le public à contribution, en le faisant chanter le refrain de la « Veuve joyeuse ».





Les Loupiots ont posé pour la photo de la Carte de Vœux 2006.
C'était l'occasion de réunir tous les enfants des 2 écoles, la maternelle et la primaire de Chanteloup,
pour une photo qui restera dans leurs souvenirs,
dans un moment de bonne humeur et de joyeux chahut...
Et ils vous souhaitent une bonne et heureuse année 2006 !

La sous-préfecture accueille les usagers depuis le 2 janvier.

Depuis le lendemain des fêtes, les usagers relevant de la sous-préfecture de Torcy, peuvent effectuer la plupart des démarches administratives à deux pas de leur porte...

C'est un véritable cadeau de Noël à retardement. Depuis le 2 janvier, les 360 000 habitants de l'arrondissement de la sous-préfecture de Torcy peuvent effectuer la plupart de leurs démarches administratives dans les bâtiments flambant neuf de la sous-préfecture.

En décembre, une quinzaine de fonctionnaires s'occupait des communes. Celles-ci avec quelques semaines d'avance sur l'usager lambda, ont commencé les navettes, amenant les différents dossiers à traiter.

Mais le grand rush était attendu le 2 janvier au matin. Une soixantaine d'agents était là pour faire fonctionner à plein rendement la sous-préfecture. M. Michel Jeanjean, sous-préfet de Torcy, est aux commandes depuis deux mois. Il veille à l'installation de ses services, à ce que la coordination avec la sous-préfecture de Meaux se fasse dans les meilleures conditions. Bref, que la transition soit parfaite et que le public n'ait pas à souffrir de ce changement d'habitudes.

Mais, pour que tout soit prêt le 2 janvier au matin, il a fallu donner un sérieux coup de collier avant de pouvoir manger quelques huîtres.

Un déménagement en 72 heures

En effet, le personnel chargé du transfert devait profiter du mercredi 28 décembre, jour de fermeture de la sous-préfecture de Meaux pour emballer les dossiers, ce qui représentait tout de même des dizaines et des dizaines de cartons. Cette même sous-préfecture a été exceptionnellement fermée le jeudi et le vendredi pour que le déménagement se déroule sans accroc.

Le planning a été respecté, les cartons prirent la route pour Torcy le jeudi et furent mis en place à Torcy le vendredi. Ainsi en 72 heures, les services de la sous-préfecture ont réalisé un tour de passe-passe et les usagers ne se sont aperçus de rien.

En effet, la personne qui a déjà un dos-

sier en suspens à Meaux a pu, sauf incident ou accident, le retrouver à Torcy dès l'ouverture de la sous-préfecture.

Les démarches qui peuvent être réalisées

Le sous-préfet a pour mission de veiller à la bonne exécution de l'ensemble des démarches administratives destinées au public, de veiller à la conduite et à la coordination des politiques de l'État dans l'arrondissement (notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la sécurité publique ou de l'environnement) et d'assurer le contrôle de l'égalité des actes des communes et de leurs établissements publics.

Le public peut, quant à lui, effectuer différentes démarches. Elles concernent : la délivrance des cartes grises (qui peut se faire sur place mais aussi par courrier) ; les permis de conduire : duplicata (par courrier), suspension, permis à points (les premiers permis sont délivrés par la préfecture à Melun) ; les naturalisations (sur rendez-vous), à l'exception des naturalisations par mariage qui s'effectuent au tribunal d'instance; les démarches de renouvellement de titre de séjour pour les étrangers. Les premières demandes doivent toujours être faites à Melun, mais Michel Jeanjean reconnaît que la sous-préfecture est "une porte d'entrée". La sous-préfecture fonctionne globalement comme celle de Meaux et la préfecture de Melun de 9 heures à 16 heures et est fermée au public les mercredis. L'ouverture de la sous-préfecture doit simplifier la vie des administrés qui n'auront plus à courir soit à Meaux soit à Melun. Une avancée indéniable qui va faciliter leurs démarches.

MICHEL PERROT
(Source « La Marne »)

Sous-Préfecture de Torcy 7, rue Gérard-PHILIPPE 77200 - TORCY

(située à proximité de la gare RER de Torcy
Sortie Torcy par la Francilienne A104)

Tél. : 01 60 95 59 77



L'arrondissement de Torcy regroupe 43 communes et 10 cantons :

Champs-sur-Marne, Chelles, Claye-Souilly, Lagny-sur-Marne, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Thorigny-sur-Marne, Torcy et Vaires-sur-Marne.

Vu la croissance démographique particulièrement élevée sur le secteur de Marne-la-Vallée. Cet arrondissement deviendra d'ici peu le plus important de France en nombre d'habitants.

• M. Michel JEANJEAN

a été nommé **sous-préfet de Torcy**, depuis le 7 octobre 2005.

Cet administrateur civil de 54 ans était précédemment à la tête de la sous-préfecture d'Avesnes (Nord).

Il est en charge des missions de sécurité publique et de sécurité civile et doit assurer la mise en œuvre des politiques de l'État dans les domaines de l'aménagement du territoire, des affaires sociales, du développement économique et de l'environnement

• À terme, ce sont environ **60 fonctionnaires** qui travailleront au sein de cette sous-préfecture.

Les horaires d'accueil

Permis de conduire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures sur rendez-vous .

Cartes grises, réglementation générale, titres de séjour : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 16 heures sur rendez-vous .

Naturalisations : tous les jours sur rendez-vous uniquement (à prendre par téléphone au 01 60 95 59 77 de 13 h 30 à 16 heures) .

Passeport et carte nationale d'identité : aucun passeport ni aucune CNI ne sont délivrés en sous-préfecture. Les dossiers sont à constituer et à déposer en mairie, y compris pour les demandes urgentes.

Traitement et valorisation énergétique des déchets ménagers

Alors que s'installe un nouveau groupe turbo-alternateur devant assurer une production de 70 000 MWh/an, le SIETREM renouvelle sa confiance à Novergie.



Déjà exemplaires tant sur le plan de la revalorisation des déchets ménagers que sur celui de la préservation de notre environnement, les installations de l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes ne cessent de se doter de matériels toujours plus performants ! Ainsi, en cette fin d'année 2005, ce centre de traitement a vu s'installer en son sein un nouveau groupe turbo-alternateur destiné à optimiser la valorisation énergétique de nos déchets ménagers.

Financé par le SIETREM (syndicat intercommunal pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers), cet équipement permettra, dès mai 2006, la fourniture 70 000 MWh/an... une production électrique correspondant aux besoins énergétiques d'une ville de 18000 habitants ! La revente du surplus de production à EDF permettra, en outre, de diminuer sensiblement le coût du traitement des déchets ménagers... donc de toujours faire mieux sans augmenter la pression fiscale sur les ménages.

Soucieux de proposer aux habitants de ses communes adhérentes une gestion rationnelle et rigoureuse de leurs déchets, le SIETREM a engagé un programme d'investissement de près de 28 millions d'euros afin d'honorer le contrat "Terres vives" signé en 1999. Dès janvier 2003, il se dotait ainsi d'un dispositif de traitement des fumées, dit "sec", présentant des garanties environnementales anticipant les futures normes européennes !

Une capacité annuelle de 140 000 tonnes

Depuis 1985, cette politique ambitieuse est menée en partenariat avec la société Novergie, filiale de SITA France (le pôle propreté de Suez Environnement), chargée de l'exploitation du site. Le 1^{er} décembre 2005, via son président Michel Ricart, le syndicat intercommunal a renouvelé sa confiance à Novergie. Hubert Garin, directeur général adjoint de l'entre-

prise, et Michel Ricart ont co-signé un contrat d'une durée de 12 ans portant sur l'exploitation en délégation de service public du centre de traitement et de valorisation des déchets ménagers de Saint-Thibault. Ce contrat, qui générera environ 120 millions d'euros de chiffre d'affaires pour Novergie, porte sur une exploitation d'un centre d'une capacité annuelle de 140 000 tonnes.

Vingt-huit communes collectées

Le SIETREM regroupe aujourd'hui vingt-huit communes (vingt-six de Seine-et-Marne et deux de Seine-Saint-Denis) et assure donc la collecte et le traitement des résidus ménagers de 254 000 habitants de l'Est francilien ! A raison de 437 kg par an et par habitant en moyenne, 86 096 tonnes d'ordures ménagères, 8 511 tonnes de journaux et magazines, 6 074 tonnes de verre et 10 320 tonnes d'encombrants sont ainsi collectées chaque année... sans compter les déchets verts ramassés dans les communes qui en font la demande.

Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives sont acheminés au centre de tri de Chelles où ils sont répartis en dix catégories. Les matériaux récupérés sont ensuite dirigés vers des filières spécialisées (verre, papier, aluminium, acier, etc.). Quand aux gravats et déchets verts ou spéciaux non collectés, ils peuvent être récupérés via un réseau de quatre déchetteries.

Tous les renseignements utiles sont en la matière, disponibles sur le site Internet www.sietrem.fr (site qui permet aux usagers non seulement de trouver les consignes de tri, les calendriers de collecte, les actualités du traitement, mais aussi de questionner les services du SIETREM sur tel ou tel point spécifique ! Un numéro « vert » (0 800 770 061) est également à leur disposition pour un contact personnalisé.

Article : La Marne - photo-reportage : JC Paris.
Remerciements : M. Aubry du SIETREM
Visible aussi sur le site Internet de la Mairie.

A propos du déneigement par l'équipe de la voirie de Chanteloup.

C'est en voyant Chanteloup se recouvrir d'un froid manteau blanc que nous sommes allés poser quelques questions à l'équipe des services techniques sur le déneigement du village. Entretien express avec : Bernard, Michel, Désiré, Charles et Yves dit "Loulou".

Bernard : "Le soir, je regarde la météo, les prévisions de la DDE la veille et je mets le réveil tôt. Je téléphone sur le coup de 3 ou 4 heures du matin pour donner rendez-vous à l'équipe, et surtout pour avoir le temps de venir, dehors ça glisse aussi pour nous. Nous sommes 3 à saler. Inutile de mobiliser tout le monde."



Le matériel indispensable pour bien commencer...

Au cœur de la nuit, l'équipe se retrouve autour d'un café réconfortant dans les locaux, et s'habille chaudement, le tracteur étant sans cabine. Le temps de charger le saloir, ils se lancent sur les routes. Il fait nuit, il fait froid.

Loulou : "Il faut entre 500 Kg et une tonne de sel parfois dans la matinée. Par sacs de 25 Kg. Tout à la main." L'an dernier la commune a utilisé trois tonnes de sel. Le système de salage paraît un peu rudimentaire...

Loulou : "Derrière le tracteur est remorqué un semoir à engrais à prise de force. Ce sont 2 soleils qui tournent et qui envoient le sel. Il faut une matinée pour faire le village."



Bernard en action

Bernard suit avec la voiture, gyrophare allumé, transportant les sacs de sel. Il approvisionne et assure la sécurité. Il ne faut pas trop charger le saloir, sinon, le tracteur reste sur place.

Charles : " Quand c'est trop lourd, le tracteur fait des roues arrière."

Dans des temps plus héroïques, c'était à la brouette, avec une pelle.



Tracta powa !

Les endroits les plus dangereux sont les entrées de village. Quand il gèle fort, on ne grimpe plus les côtes. S'y retrouvent parfois des gens en travers avec leur voiture.

Pour faire tout le village, il faut bien la matinée. Le salage démarre en général par les passages piétons, les écoles, cours de récréation, devant les commerces et la mairie.

L'équipe petit à petit permet à Chanteloup de retrouver une vie normale malgré le froid et le gel...



Au cœur de la tourmente...

Bernard : "Le pire ? Une fois on a trouvé une voiture dans un fossé."

Loulou : "Le comble ? Certains villageois râlent quand ils sont en voiture derrière nous et que je n'avance pas assez vite... Mais nous faisons notre boulot, le but étant que les habitants puissent se rendre à temps à leur travail. C'est notre satisfaction. Il y a une bonne entente dans l'équipe, c'est important d'avoir une bonne ambiance de travail malgré les conditions difficiles."



Souvent il faut y aller à la main pour brasser le sel dans le semoir...



Rien ne peut arrêter nos héros qui s'en retournent à leur mission...



Loulou l'aigle de la route de Chanteloup.



Et on y retourne...

Reportage et photos : Service communication



Le repas de Noël du CCAS



C'est au son de l'accordéon de notre ami Alain Jamme que les plus intrépides se sont lancés sur la piste de danse pour enchaîner danses rapides et plus lentes.

Vers 18 h 30 chacun s'en est retourné vers son foyer après s'être souhaité mutuellement les vœux pour les fêtes de fin d'année et se donner rendez-vous pour l'année prochaine.



Qu'il nous soit permis ici de penser à ceux qui pour des raisons diverses et essentiellement de santé, n'ont pu se joindre à cette manifestation.

L'équipe du CCAS leur souhaite, ainsi qu'à leurs proches, une très bonne année, une bonne santé et plein de bonheur pour 2006.

Marcel OULÉS
Président du CCAS

En ce vendredi 2 décembre 2005 le CCAS recevait en la salle Van-Dongen les Anciens de notre village pour le traditionnel repas de Noël.

Une cinquantaine d'entre-vous s'est retrouvée autour d'une bonne table, servie par la maison Carlier pour passer un après-midi agréable et partager ce moment festif dans la bonne humeur.



Ces articles sont aussi consultables avec des photos couleurs sur le site internet de la mairie : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr.

U ne matinée au pays des lutins...



transporté les enfants dans un univers féerique et merveilleux. Le périple d'Ulysse leur a fait découvrir des personnages de légendes, tels Saint-



C'est le vendredi 9 décembre au matin que les élèves des écoles maternelles et élémentaires de Chanteloup ont assisté au spectacle de Noël "Ulysse et sa bonne étoile".

Des marionnettes, des ombres chinoises, des chansons, des décors mobiles ont

Nicolas, et même... le Père Fouettard ! Une bonne manière d'attendre les fêtes...

Votre ville sur Internet...



www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Pré-fouilles.

Nombre de citoyens de Chanteloup furent intrigués par la vue de ces pelleteuses et de ce qui ressemblait à un champs dévasté par des taupes géantes. Hélas, pas d'attractions foraines de montreurs de monstres en perspective !

Dans le cadre de la construction de la Z.A.C de Chêne-Saint-Fiacre, les archéologues font des pré-fouilles. C'est-à-dire des tranchées, d'une cinquantaine de centimètres de profondeur, préalables à des fouilles plus importantes dans le cas de découvertes remarquables.

Nous sommes dans une région riche en vestiges qui peuvent parfois remonter jusqu'au néolithique. Le sol est constitué de glaise, d'argiles limoneuses et de blocs de meulière. C'était une opération de diagnostic pour repérer d'éventuels sites à fouiller plus précisément.

Au final, pas grand-chose à signaler sinon d'éventuels anciens fossés.



CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

ATTENTION : les vacances approchent et les délais d'obtention s'allongent

RAPPEL DES PIÈCES A FOURNIR

Carte nationale d'identité



1. Première demande ou renouvellement :

- Un acte de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance ou le livret de famille des parents ;
- Deux photos d'identité sur fond blanc, identiques, récentes, tête nue (noir et blanc ou couleur) format 35 x 45 mm ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*) ;
- Livret de famille ;
- Ancienne carte d'identité (si perte fournir la déclaration établie par la Mairie) ;
- Un document prouvant la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité à demander au Tribunal d'Instance (108, rue Saint-Denis à Lagny-sur-Marne).
- En cas de divorce, jugement de divorce dans son intégralité :
 - pour l'autorité parentale et la garde des enfants ;
 - pour l'autorisation de conserver le nom d'épouse.

2. Enfants majeurs vivant chez leurs parents ou personnes hébergées

En supplément des pièces demandées au paragraphe ci-dessus :

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité d'un parent ou de l'hébergeant ;
- Attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge ;
- Un justificatif de domicile au nom de l'enfant majeur ou de la personne hébergée (attestation de sécurité sociale, carte d'étudiant ou certificat de scolarité, bulletin de salaire, ANPE ou ASSE-DIC, avis d'imposition ou de non-imposition).

Passeport



1. Première demande et renouvellement

- Carte d'identité en cours de validité **ou** un acte de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance ;
- Deux photos d'identité (voir C.N.I.) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (*) ;
- Livret de famille ;
- En cas de divorce, jugement de divorce dans son intégralité ;
- 2 timbres fiscaux de 30 € ou 1 timbre fiscal de 30 € jusqu'à 15 ans ;
- Ancien passeport pour renouvellement.

Si vous souhaitez inscrire un enfant de moins de 15 ans sur votre passeport :

- 2 photos d'identité (voir C.N.I.) ;
- En cas de divorce, fournir une attestation de l'autre parent vous autorisant à inscrire l'enfant sur votre passeport.
- 1 timbre fiscal de 30 €.

Passeports en urgence :

Seules seront traitées en urgence les demandes motivées par la maladie ou le décès d'un proche ou encore un déplacement professionnel imprévu qui ne peut être différé.

Les demandes sont à déposer en mairie.

Conformément à l'article 953 du Code général des impôts, le passeport délivré dans ces conditions aura une durée limitée à un an et son coût sera de 30 €.

Le service Etat Civil
01-64-12-74-50 (1)

(*) Liste des justificatifs de domicile acceptés par la sous-préfecture de Meaux : Factures d'eau, EDF-GDF, quittance de loyer, téléphone fixe ou portable, dernier avis d'imposition ou de non imposition.



Obligations hivernales des riverains



Le balayage et le déneigement des voies et caniveaux du domaine public sont assurés par les services techniques de la commune ou par des entreprises sous contrat.

Toutefois nous rappelons aux Chanteloupiens que le domaine public et en particulier les trottoirs au droit de leur propriété et immeuble, doivent être nettoyés convenablement par les riverains. Ainsi à l'automne, les feuilles provenant des arbres et des haies des riverains doivent être balayées et enlevées par ces derniers.

De même, par temps de neige, les propriétaires, locataires, concierges ou gardiens d'immeubles doivent balayer devant leur maison de façon à ménager un passage permettant la circulation piétonne en toute sécurité.

En cas de verglas, les riverains devront prendre toutes les précautions pour éviter les chutes au droit de leur habitation (salage, sablage, etc.).

LE RECENSEMENT

16 ans c'est l'âge du recensement !



Pensez à vous faire recenser à la mairie de votre domicile

Filles et garçons de 16 ans et de nationalité française, faites-vous recenser dans les trois mois qui suivent votre date d'anniversaire à la mairie de votre commune. Le recensement est un acte citoyen volontaire qui vous donne des droits (participation à la journée d'appel de préparation à la défense, inscriptions aux examens et concours soumis à l'autorité de l'État dont le permis auto et moto, le CAP, le Baccalauréat...).

Pour plus d'informations, téléphonez au Bureau du Service National de Paris Tél. : 01-44-64-24-06.

**ATTENTION !
CETTE OBLIGATION
NE DOIT PAS ÊTRE
NÉGLIGÉE !**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :

Mercredi 14 h 30 à 17 heures, Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.

INFORMATIONS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

DELIVRANCE DES PASSPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

DEPART EN VACANCES : PENSEZ A VOS PAPIERS.

Vous prévoyez cette année de partir à l'étranger. Il vous faut être titulaire :

- soit d'une **carte nationale d'identité** en cours de validité pour : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grand-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Lichtenstein, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, La République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, Malte et Chypre.
- soit d'un passeport en cours de validité pour les autres pays.
ATTENTION pour les ETATS-UNIS, vous devez être détenteur d'un passeport sécurisé à lecture optique, soit d'un passeport ancien modèle avec visa.
Les mineurs doivent également détenir un passeport sécurisé individuel.



L'établissement de ces documents par la sous-préfecture demande un certain délai, incompressible en raison de l'afflux des demandes.

Dans votre intérêt pour un meilleur service, n'attendez pas le dernier moment. Pensez dès maintenant à effectuer les démarches auprès de votre mairie.



Encombrants 2006

COLLECTE :
Lundi 20 mars
Lundi 19 juin
Lundi 18 septembre
Lundi 18 décembre

L'enigme des taupes géantes...



www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Cross de Chanteloup, le 29 janvier 2006.



C'est l'occasion pour les sportifs Chanteloupiens de se distinguer et de montrer leurs mollets d'acier dans cette épreuve annuelle.

6 courses seront organisées :

- l'école d'athlétisme courra 800 mètres, à 9 h 45 ;
- les Poussins et Poussines, 1200 mètres, à 9 h 55 ;
- les Benjamins et Benjamines, 1600 mètres, à 10 h 05 ;

- les Minimes, 2200 mètres à 10 h 50 ;
- les plus grands, 5400 mètres à 10 h 50 ;
- Les plus forts et musclés braveront 8900 mètres sans s'arrêter à 11 h 30.

Les bulletins d'inscriptions sont disponibles à l'**A.S.C** en mairie ou téléchargeables en fichiers PDF sur le site internet :

www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Pensez à serrer vos lacets. !

Communiqué.

Contrairement à ce que l'on a pu entendre de-ci, de-là, le tirage du *Cantu-Lupi* ne coûte absolument pas plus cher qu'avant parce qu'il y a de la couleur en couverture...

C'est juste qu'au lieu que seul le logo «Marne-et-Gondoire» soit exploité en couleur, c'est maintenant toute la page qui en profite.

En espérant que cette démarche, pour rendre plus vivante votre publication favorite, vous plaise !

La rédaction.

A ssociation « T out simplement » - Réunion du 7 décembre 2005...

Une bonne quinzaine d'habitants de Chanteloup ont participé à la première réunion proposée par la mairie et l'association «tout simplement» sur le thème de jardiner autrement.

M. Oulés, adjoint au maire a introduit la soirée en mentionnant l'intérêt des élus pour la préservation de l'environnement .

Il évoque la construction de la future école maternelle qui devra utiliser les techniques HQE (Haute Qualité Environnementale) et la prochaine zone d'activité économique de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre où les entreprises devront respecter une charte de qualité environnementale.

Un tour de table a permis à chacun d'exprimer ses attentes en matière de jardinage (compost, ramassage de feuilles, haies , fleurs faciles à entretenir) que l'on ait un petit ou un grand jardin. Beaucoup de questions posées auxquelles nous tenterons de répondre ensemble dans les prochaines activités.

Les représentants de l'association « tout simplement » ont présenté l'opération compostage en cours sur la commune de Chevry-Cossigny et ont déjà répondu à certaines interrogations sur l'implantation du compost dans un petit jardin (astuces esthétiques par ex.).

Pour approfondir ce thème, Françoise et Claude Massart proposent de venir voir leur compost *in situ*, autrement dit leur jardin

le **14 janvier 2006 à 15 heures**. Si d'autres personnes désirent nous rejoindre, merci d'appeler au 01 64 02 24 87.

La prochaine réunion aura lieu le **mercredi 22 février à 20 h 30** salle Cartier-Bresson sur un thème qui sera défini ensemble le 14 janvier.

Sur la suggestion de M. Oulés, le groupe s'est constitué en section du Foyer rural.

Un calendrier ainsi que des propositions d'activités de la nouvelle section seront présentés à l'**assemblée générale du Foyer rural du 28 janvier**.

Françoise Massart

BABY SITTING

Marianne VAUTRIN
17 ans 1/2

01 64 30 18 99 / 06 24 96 35 64

Soirées - Week-end

Association Foyer rural



Marché aux fleurs

Le 6 mai 2006 - Toute la journée

Brocante

Le 7 MAI 2006

Stand restauration sur la brocante

Renseignements au 06. 29.57.21.02

HALTE AUX ANIMAUX ABANDONNÉS



Si vous faites le choix de prendre un animal familier assumez-le jusqu'à sa fin ne cédez pas aux enfants, mesurez les inconvénients.

Un animal familier n'est pas une vieille chaussette que l'on abandonne ou des épilateurs que l'on jette à la poubelle, c'est un être vivant.

C'est lâche de les laisser dans la rue en espérant que des âmes compatissantes les prennent en charge...

SOYEZ
RESPONSABLE !

Monique VIGNON.



L'infographiste
et M. De Neige
vous souhaitent
une bonne année !

Ne jetez pas vos piles usagées à la poubelle !



Votre mairie est
équipée
pour les recevoir.

ÉTAT CIVIL



Nous leurs souhaitons tous nos vœux de bonheur :

Mourad BOULMICA
Et Mahdjouba SEKKAR... le 05/11/2005

Ils nous ont quittés :

Suzanne GATELIER le 25/10/2005
Robert JARRIGE le 02/11/2005
Robert BOURGEOIS le 25/11/2005
Ginette PINON le 29/11/2005
Paulette VARLET le 14/12/2005
Odile ROMEU le 23/12/2005
Renée PRADIER le 25/12/2005
Yvonne BOURETTE le 31/12/2005
Renée JEANNE le 01/01/2006

Nous leurs souhaitons la bienvenue :

Mathéo CORREIA le 08/11/2005
Lilian DUTRANNOY le 27/11/2005
Julie Yana-Willlaume ... le 31/12/2005

LE NOM DE FAMILLE

Depuis le 1^{er} janvier 2005, une nouvelle loi relative au nom de famille substitue à la notion de «patronyme» celle de «nom de famille».

Les parents devront notifier conjointement par écrit, lors de la naissance du premier enfant, l'attribution :
- soit du nom du père,
- soit du nom de la mère,
- soit des deux noms accolés dans l'ordre qu'ils déterminent librement.

A défaut de choix par les parents ou en cas de désaccord, l'enfant portera le nom de son père.

Le nom dévolu au premier enfant d'un couple vaudra pour tous les enfants communs à naître.

NUMÉROS UTILES

URGENCE : 112
SAUR : 0810 017 018.
EDF / GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée
0 800 05 41 41.

La Croix Rouge écoute
0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service : 113.

Fil santé jeunes : 0 800 235 236.

Écoute santé : 0 800 150 160.

Sida info service : 0 800 840 800.

Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !



Le Cœur de Chanteloup
Boulangerie-Pâtisserie
44 et 46 avenue de la Jonchère
01-60-35-91-01



PHARMACIE
avenue de la Jonchère
01-60-31-15-24

Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :
Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-Marne.
Tél. : 01-64-12-68-68.

ÉPICERIE

2, route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-02-48-83



Vos commerçants vous souhaitent une bonne année 2006 !

SPEED PIZZA

60 bis, avenue de la Jonchère
01-64-30-30-30



TABAC-JOURNAUX

60 bis, avenue de la Jonchère

STEPH COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants
Séances UV

4, route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-02-98-80



CHANTELOUP HÔTEL **

Route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-30-00-00
<http://www.chanteloup-hotel.fr>



TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon
06-07-23-50-54



Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

☎ : 01.64.02.03.97



MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :
Les samedis après-midi, dimanches
et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre
N° unique : 01-64-30-64-30



GILL IMMO

60 bis, avenue de la Jonchère
01-60-94-25-25

CLUB DE LA VERRERIE

30, rue des Terres-Fortes
01-60-07-04-04

<http://clubdelaverrerie.com/>



DISTRIBUTEUR VIDÉOS



avenue de la Jonchère



Calendrier de collecte des déchets

Chanteloup en Brie

Ordures ménagères	Mardi et Vendredi	Les poubelles doivent être sorties le matin même.
Collecte sélective	Jeudi	Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
Encombrants	Lundi 20 mars 2006 - Lundi 19 juin 2006	
Déchets toxiques	Déchetterie	
Déchets verts	Déchetterie	PRATIQUE Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Réceptacles sont à votre disposition en mairie.

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats, végétaux, huiles de vidange, batteries, peintures ...

Horaires d'ouverture :			Fermeture les jours fériés	
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	CROISSY BEAUBOURG ST-THIBAULT-DES-VIGNES	CHELLES NOISIEL	Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux déchetteries	
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h00	13h00 - 17h00	Afin de faciliter le recyclage, les usagers sont tenus de faire le tri des déchets.	
Mardi, Jeudi & Vendredi	13h00 - 17h00	9h00 - 13h00	Pour tout renseignement complémentaire :	
Samedi	9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00			
Dimanche	9h00 - 13h00			

CHELLES
zac de la Tuilerie
rue de la Briqueterie

CROISSY-BEAUBOURG
ZA Pariest
Rue des vieilles vignes

NOISIEL
parc d'activité de la Mare Blanche
14 bis rue de la Mare Blanche

SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye

Concours des villes et villages illuminés.

De nombreux Chanteloupiens ont décidé de décorer leur maison pour les fêtes... Une idée aussi sympathique que lumineuse, puisque notre village concourrait pour le Prix des villes et villages illuminés du département. En attendant les résultats, nous pouvons admirer quelques créations de nos concitoyens pour qui le moment des fêtes est aussi un moment de féerie... et nous les remercions d'avoir illuminé notre village.



Photos : Service Communication

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi : 17 heures à 19 heures
Mercredi : 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures
Vendredi : 9 h 30 à 12 heures
Samedi (uniquement l'état-civil) :
..... 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50
Comptabilité : 01-64-12-74-51
Service culturel : 01-64-12-74-54
Périscolaire : 01-64-12-74-57
Cabinet du Maire
et urbanisme : 01-64-12-74-52

Internet : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr
Webmaster : 01-60-31-05-91 E-mail : mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON (Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Gérard Willaume.
Comité de rédaction et conception :
Pierrette Munier,
Maryse Théault, Catherine Akeroyd,
Marcel Oulès, Jean-Pierre Nicol.
Coordination :
Jean-Claude Paris
Tél. : 01-60-31-05-91
Impression : Script Laser
Dépôt légal : 1980-3